

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANDOLET
Adresse (tout ce qui concerne l'Administration)
à M. O. RANDOLET
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique: RANDOLET Havre
Administration, Impressions et Annonces, TEL. 10.47

Le Petit Havre

RÉDACTION

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction
35, Rue Fontenelle, 35
TÉLÉPHONE: N° 7.60

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul' de Strassbourg...
A PARIS... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est
seule chargée de recevoir les Annonces pour
le Journal.

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ABONNEMENTS

Table with columns: Abonnements, Trois Mois, Six Mois, Un An. Rows: Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme, Autres Départements, Union Postale.

Dernière Heure

Paris, trois heures matin

DÉPÊCHES COMMERCIALES

METEAUX

Table of market prices for metals (CUIVRE, ETAIN, FER) in London, New York, and Chicago.

NEW-YORK, 18 FÉVRIER

Cotons: mars, baisse 3 points; mai,
baisse 5 points; juillet, baisse 6 points;
octobre, baisse 4 points. — Soutenu.

Cafés: baisse 7 à 10 points.

NEW-YORK, 18 FÉVRIER

Table of market prices for copper, amalgam, and iron in New York.

CHICAGO, 18 FÉVRIER

Table of market prices for various goods in Chicago.

LA REFORME FISCALE

Le bruit a couru dans les couloirs de la
Chambre et du Sénat que M. Perchot allait
retirer son amendement relatif à l'impôt
sur le revenu. Cet amendement reprend les
principes du projet voté par la Chambre.

Après une longue discussion, la Commis-
sion de législation fiscale a adopté les tarifs
de l'impôt sur le capital proposés par le mi-
nistre des finances en leur faisant subir que-
lques retouches favorables aux fortunes
d'environ 250,000 francs. Elle a adopté l'exo-
nération à trente mille francs, mais en ce
qui concerne les personnes mariées elle
a maintenu sa décision de séparer les patri-
mones et par conséquent, de porter à 60,000
francs en moyenne, l'exonération à la base
pour le ménage.

Après les statistiques de la population
française, la Commission a évalué à une
rentaine de millions le coût de ces réductions,
ce qui ramènerait de 190 à 160 millions
le rendement à attendre de l'impôt du capi-
tal.

LE CONGRÈS DES AGRICULTEURS

Dans sa séance d'hier, le Congrès des agri-
culteurs de France a émis le vœu qu'on éta-
blisse très nettement des distinctions entre
les viandes réfrigérées et les viandes con-
gelées.

L'AVIATION MARITIME

MARSEILLE. — L'enseigne de vaisseau Jan-
nier, du croiseur Foudre, s'est livré hier à
d'intéressantes expériences d'hydravion.

LA CONVOCATION DES RÉSERVISTES

IMOGES. — Suivant la France militaire, toutes
les convocations de réservistes sont sus-
pendues jusqu'au 13 mars dans les corps ap-
partenant à des garnisons dans lesquelles
séviennent des épidémies nettement caracté-
risées ou occupant des casernes dans les-
quelles l'installation de réservistes ne pour-
rait être assurée dans de bonnes conditions
d'hygiène.

UNE MUTINERIE A LA PRISON MILITAIRE DE TOULOUSE

Une grave mutinerie vient de se produire à
la prison militaire de Toulouse. Après
avoir tenté en vain de s'évader en perçant
un mur et un plafond, cinq détenus récem-
ment arrivés à Toulouse se sont barricadés
dans leur chambre, ont brisé tout le maté-
riel de casernement. Il n'a pas fallu moins
de dix hommes armés de haches pour forcer
leur retraite.

L'ÉTAT SANITAIRE DE L'ARMÉE

MONTBRISON. — Deux cas de méningite céré-
bro-spinale viennent d'être constatés dans
l'armée.

L'ASSASSINAT DE CADIOU

DRESD. — L'ingénieur Pierre comparaitra
aujourd'hui devant le juge d'instruction qui
doit lui poser la question suivante:
« M. Cadiou a été tué par une balle de re-
volver de 6mm. Où est l'arme de ce calibre
que vous avez achetée en juin dernier et
qu'on n'a pas retrouvée à votre domicile? »

CONDAMNATION A MORT

BLOIS. — La Cour d'assises vient de con-
damner à mort le nommé Léon Mesnager,
qui assassinait, en novembre dernier, pour la
voler, une dame Madeleine Arnould, âgée de
88 ans, débitante à Malkoff, commune d'Aver-
don, dans le Loir-et-Cher.

UN TERRIBLE DRAME

TULLE. — Une femme de 26 ans, Marie
Feutardier, habitant Bort, commune de
Condat, a jeté dans un réservoir deux de ses
enfants âgés de 2 ans et de 9 mois, puis
s'est précipitée à l'eau à leur suite.

UNE AFFAIRE D'ESCROQUERIE

M. Kastler, juge d'instruction, vient de
renvoyer devant le Tribunal correctionnel,
sous l'inculpation d'escroquerie et de ban-
queroute simple, le banquier Legroux qui,
sous le nom de Legroux-Pradel, avait ouvert
une banque rue Talbot.

LES LOIS SCOLAIRES EN BELGIQUE

BRUXELLES. — La Chambre a voté en se-
conde lecture l'ensemble de la loi scolaire
qui instaure notamment l'instruction obliga-
toire et met les écoles officielles et les éco-
les libres sur le même pied en ce qui con-
cerne les subsides.

Nouvelles Politiques

A la Fédération des Gauches
C'est le 22 mars — et non le 22 février,
comme il a été imprimé par erreur — qu'au-
ront lieu sur divers points de la France la
série de conférences organisées par la Fédé-
ration des gauches.

Nouvelles de la Chambre

La rupture abusive du contrat de
travail
En exécution d'une promesse faite par M.
Chéron, alors ministre du travail, au cours
d'une interpellation sur le renvoi d'ouvriers
syndiqués, M. Albert Métin a déposé, hier
après-midi, sur le bureau de la Chambre des
députés, un projet de loi sur « la rupture
abusive du contrat de travail ».

Nouvelles de la Chambre

Le projet modifie les articles 19 et 23 du
livre I^{er} du Code du travail. Il ajoute à l'ar-
ticle 19 le paragraphe suivant:
« Sera réputée illicite et par suite entraînant
la nullité du contrat, toute clause d'un contrat
de travail dans lequel auront été imposées à l'une
des parties des conditions en disproportion fla-
grante avec la valeur ou l'importance des servi-
ces engagés. »

Nouvelles de la Chambre

Le tribunal, pour apprécier s'il y a abus dans
la résiliation du contrat par la volonté d'un seul
pouvant donner lieu à dommages-intérêts, pourra
faire une enquête sur les circonstances de la
rupture. Il devra, en tout cas, demander à la
partie qui a rompu le contrat les motifs de la
rupture.

Nouvelles de la Chambre

Est réputée abusive, en sens du précédent pa-
ragraphe, la résiliation qui aura eu pour cause la
non-reconnaissance d'un droit de l'une des parties
contractantes.

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

DANS LA MÉDITERRANÉE

Le problème de l'équilibre méditerranéen,
qui est essentiel pour la France et qui ne l'est
pas moins pour l'Angleterre, doit être actuelle-
ment pris très au sérieux.
Le jour où les Italiens ont débarqué à
Tripoli, jetant indirectement les yeux sur
Tunis, la période de cordialité franco-italienne,
qui datait du traité de désintéressement
marocain-tripolitain, a subitement pris fin.
Et le jour où l'escadre italienne a mouillé
devant Rhodes, la traditionnelle amitié italo-
anglaise a reçu un coup dont il se peut qu'elle
ne se relève pas. En même temps le gouver-
nement de Rome, après des années de tiédeur,
se rapprochait ouvertement de la Triple-Alliance.
Et celle-ci démasquait tout à coup une politique
méditerranéenne, qu'on soupçonait sans doute
depuis longtemps, mais dont on ne croyait pas
capable d'entreprendre si vite la réalisation.

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

L'Allemagne, l'Italie, l'Autriche-Hongrie
ont aujourd'hui, toutes trois, des visées sur
la Méditerranée orientale. La première,
fortement assistée en Asie-Mineure par le
chemin de fer de Bagdad, s'est assuré en
fait la possession du port d'Alexandrette, grâce
auquel elle apparaît pour la première fois
sur la Méditerranée. La seconde, qui n'a
peut-être pas entièrement renoncé à son
vieux rêve de Salonique, est en train de
déborder sur le Nord de l'Albanie, tandis
que, dans le Balkan oriental, elle pèse de
tout son poids sur la Serbie.

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

Quant à l'Italie, après deux ans de pro-
testations purement formelles et qui du
reste ne trompaient personne, elle avoue
enfin son jeu, son but, ses ambitions. Elle
restera dans les Iles; ou bien, si elle en
sort, ce ne sera qu'au prix de compensa-
tions réclamées par elle en Asie Mineure,
Adalia et son hinterland par exemple. Elle
veut prendre pied sur le Continent asiati-
que, comme elle vient de prendre pied sur
le Continent africain. En même temps, de
compte à demi avec l'Autriche, elle sur-
veille le Balkan et s'apprette à confisquer sa
part d'Albanie. Le programme est vaste,
ambitieux, difficile peut-être à réaliser,
mais il répond au renouveau impérialiste
du peuple italien, qui se souvient du Mare
nostrum des Romains, et dont la bruyante
mégélanie n'est pas pour nous surprendre.

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

Si l'on songe à ce qu'était la Méditerranée
il y a seulement dix ans, le contraste se
révèle inquiétant pour la Triple-Entente.
Avant la grande liquidation orientale, ce
coin du monde semblait délaissé et comme
à l'écart de l'attention générale. C'est
ailleurs que se déroulaient les grandes
crises politiques: en Amérique, en Extrême-
Orient, au Maroc, plus récemment dans
l'Europe continentale elle-même, où le pro-
blème de l'équilibre européen, de l'équili-
bre continental dominait tout.

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

Les Anglais l'avaient si bien compris
que, ralliant vers le cœur de l'Empire
leurs forces éparpillées antérieurement sur
le monde, ils s'étaient attachés à grouper, à
l'entrée de la Mer du Nord, l'essentiel de
leur puissance navale. C'est là, pensaient-ils,
que devait se jouer la grande partie
dont l'avenir dépendrait. Nous voyons en
effet, depuis quelques années, par le thème
et le caractère des manœuvres navales
britanniques, que leur attention s'est con-
centrée presque exclusivement sur les
abords immédiats de leur Ile.

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

Le demi-abandon de la Méditerranée était
la conséquence inévitable de cette nouvelle
politique militaire. On ne l'avouait pas,
sans doute; mais les faits parlaient sans
équivoque possible: ne voyait-on pas les
garnisons de Malte et de Gibraltar réduites,
l'escadre méditerranéenne transférée à
Gibraltar, point stratégique où elle pourrait
se porter indifféremment du côté de l'Égypte
ou du côté de l'Angleterre? N'avait-on pas
l'impression (contradite sans doute par des
déclarations officielles, mais manifeste) que
l'Angleterre se reposait un peu sur la France,
son amie, du soin de veiller à la défense
méditerranéenne?

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

Il est vrai que la situation militaire et
diplomatique des puissances de la Méditer-
ranée portait l'Angleterre à la confiance.
Il n'existait, dans cette partie du monde,
qu'une seule escadre dont on tint compte,
la française; et quant à l'Italie, l'Angle-
terre n'imaginait pas que rien de désagré-
nable pût survenir de son fait. N'était-ce pas
une amie de cinquante ans, presque une
sœur?

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

Ces raisonnements, qui naguère encore
paraissaient si plausibles, n'appartiennent
désormais plus qu'au passé. L'opinion an-
glaise s'est aperçue tout à coup que ni l'Italie,
ni l'Autriche n'étaient si inexistantes
qu'il lui avait plu de le croire. Le transport,
vivement mené, de 60,000 Italiens en Tri-
politaine était, à cet égard, de nature à
faire réfléchir. Et si l'on additionne les cui-
rassés dont disposent les gouvernements de
Rome et de Vienne, le total n'est pas rassu-
rant: dès aujourd'hui, ces deux puis-
sances pourraient mettre en ligne 25 cuirassés,
22 croiseurs-cuirassés, 193 petites unités,
alors que l'effectif britannique en Méditer-
ranée ne dépasse pas 7 grosses unités. Dans

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

un avenir prochain, à supposer que l'Angle-
terre ne fasse pas un gros effort, la situa-
tion sera pire encore: en 1917 l'Italie pos-
sèdera 40 dreadnoughts, l'Autriche 4 et
peut-être 8!

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

Il y a sans doute l'escadre française; et
bien qu'elle doive être, en cas de guerre,
principalement affectée à la protection de
nos mouvements de troupes africaines à
destination de la Métropole, il est évident
que l'Angleterre peut compter sur sa co-
opération. Mais il ne faut pas oublier que nos
intérêts essentiels sont dans la Méditerranée
occidentale, tandis que l'Angleterre ne
peut, sans risquer la ruine de son Empire,
renoncer à la maîtrise de la Méditerranée
orientale. L'Égypte, route des Indes, doit
être défendue. Les Anglais se souviennent
de l'armée de Bonaparte, immobilisée et
perdue de fait pour la France dès l'instant
que notre flotte fut détruite. Une armée an-
glaise isolée en Égypte est par avance
vouée à la destruction. Une politique nava-
le active s'impose donc à l'Angleterre. Déjà
l'on parle d'Alexandrie base navale, et M.
Winston Churchill, ministre radical, va se
voir obligé de faire un budget de la marine
tel que ses prédécesseurs torés n'en ont
jamais connu.

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

Nous ne voulons pas être et ne sommes
jamais systématiquement pessimistes.
Avons cependant qu'il est inquiétant de
voir la Triple-Alliance désormais installée
dans la Méditerranée. Nous avons connu
des temps récents, où les liens du système
rival du nôtre semblaient se relâcher, où
les partenaires, désunis ou jaloux, travail-
laient chacun de leur côté. Cette phase
nouvelle de la question orientale leur a
redonné l'unité de vues qui leur manquait.
Pendant les deux guerres balkaniques et
pendant les intrigues qui les ont suivies,
les trois alliés ont montré qu'ils savaient
où ils allaient, qu'ils avaient une politique
méditerranéenne en même temps qu'une
politique continentale.

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

Pourquoi faut-il qu'au même moment
(moment si grave pour l'Europe) la Triple-
Entente paraisse désorientée et sans chef?
Pourquoi les radicaux anglais semblent-ils
redoubler de naïf et impraticable pacifisme?
Pourquoi les Russes laissent-ils se produire
des incidents Pontiluf? La question médi-
terranéenne n'est pas une question locale,
mais une question mondiale. C'est à ce titre
qu'elle doit nous occuper, et presque nous
préoccuper.

La Triple-Alliance et la Triple-Entente

ANDRÉ SIEGFRIED.

AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 Février 1914

Présidence de M. MORGAND, Premier Adjoint

Une Interpellation sur les Mesures d'ordre et la Conférence de Franklin

DÉBATS MOUVEMENTÉS. — UNE SCÈNE DE PUGILAT.
L'Ordre du jour pur et simple voté

Jamais encore, de mémoire de Havrais, on
n'avait assisté à séance plus tumultueuse,
plus violente. Même à un moment, deux
conseillers municipaux, MM. Langlois et
Allan se sont vus aux yeux de fait. Et
tout cela, à propos d'une interpellation faite
à l'Administration municipale au sujet des
mesures d'ordre qui avaient été prises, di-
manche dernier, lors de la venue en notre
ville de MM. Briand, Barthou et Chéron.

On avait procédé à l'appel nominal, qui
avait fait constater la présence de MM. Mor-
gand, Serrurier, Vigné, Badegreux et Jen-
nequin, adjoints; celle de MM. Maillart,
Lang, Begouen-Demeaux, Chérifis, Lenor-
mand, Burrier, Langlois, Deloit, Allan, Gri-
ppois, Bricka, Schoux, Brot, Le Chapelain,
Grenier-Lemarcland, Coty, de Grandmaison,
Encontre, Salacron, Basset, Meyer et
Masselin.

On avait procédé à l'élection de MM. Chérifis
et Coty, comme secrétaire et secrétaire-
adjoint;
On avait entendu les dernières communi-
cations faites par l'Administration au Con-
seil municipal, lorsque vinrent en discus-
sion des questions et propositions, puis-
qu'il s'agissait de la police municipale,
lorsque M. Le Chapelain interpella sur les
mesures de police prises à propos de la
conférence de dimanche dernier et des mani-
festations tumultueuses organisées et d'ail-
leurs annoncées, — et qui n'ont rencontré
que réprobation parmi notre population ha-
vraise.

Les Mesures d'Ordre et la Conférence de Franklin

Voici la relation de ces débats passionnés
et des incidents violents qui surgirent.

Les Mesures d'Ordre et la Conférence de Franklin

M. Le Chapelain demande la parole. Il
trouve excessives les mesures d'ordre qui
lurent prises dimanche. Il n'y avait pas be-
soin de tant de gendarmes. Les mesures pri-
ses primitivement par la municipalité étaient
suffisantes; elle aurait dû réduire ces mesu-
res en proportion de celles qui ont été pri-
ses par surcroît par le gouvernement.

La violence appelle la violence. M. Le Cha-
pelain dit qu'un officier de gendarmerie et
un gendarme se sont livrés à des « voies de
fait » contre les manifestants. Si les citoyens
doivent se souvenir de leurs devoirs, les
agents de la force publique doivent avoir
pareil souci. On quatre arrestations ont été
opérées et quatre citoyens ont été frappés
en arrivant au poste de la rue Kléber. L'un a
été giflé, un autre traîné à terre et frappé,
un autre a reçu un coup derrière la tête. M.
Le Chapelain ne demande pas une enquête,
parce que, dit-il, elle resterait sans résultat.
Mais il ne faut pas que pareils faits se repro-
duisent.

M. Morgand, adjoint, répond que, par
suite des appels qui avaient été faits à des
manifestations tumultueuses par certains
journalistes, par des affiches et par des tracts
distribués en grand nombre, la municipalité
avait cru devoir prendre des mesures d'ordre.

M. Morgand: Je ne nie pas le coup de
poing reçu par le lieutenant de police, et je
le regrette beaucoup. Mais il n'empêche que
des citoyens ont été frappés au poste.

M. Morgand: Je ne nie pas le coup de
poing reçu par le lieutenant de police, et je
le regrette beaucoup. Mais il n'empêche que
des citoyens ont été frappés au poste.

M. Morgand: Je ne nie pas le coup de
poing reçu par le lieutenant de police, et je
le regrette beaucoup. Mais il n'empêche que
des citoyens ont été frappés au poste.

M. Morgand: Je ne nie pas le coup de
poing reçu par le lieutenant de police, et je
le regrette beaucoup. Mais il n'empêche que
des citoyens ont été frappés au poste.

Mais le gouvernement avait demandé des
renseignements, en dehors de nous, sur la
situation. Et, le samedi matin, après consulta-
tion avec M. Pujalat, le ministre de l'Inté-
rieur télégraphia à la préfecture que les mes-
ures prises par nous étaient notoirement
insuffisantes, et qu'il les fallait augmenter
considérablement.

Comme je répondais que, étant donnée la
sagesse habituelle de notre population, les
mesures prises par nous seraient suffisantes,
le gouvernement n'a pas entendu de cette
oreille. Il m'a fait part de ses observations
et c'est lui qui a téléphoné ses ordres au
commandant de la gendarmerie, à Rouen.

M. Allan parlait tout à l'heure des soldats
qui j'aurais dû réquisitionner. Mais le voiei
en contradiction avec ses propres théories:
lui qui a protesté contre l'intervention de la
troupe pour maintenir l'ordre pendant les
grèves. Et le voici maintenant qui réclame-
rait la troupe?

M. Léon Meyer: On a dit qu'il y avait suffi-
samment de troupes...
M. Morgand: J'ai rappelé très exactement
les faits.

M. Coty (aux interpellateurs): Et mainte-
nant voici que vous blâmez le gouverne-
ment, comme il vous a blâmés lui-même...
M. Morgand: J'ai dit que je ne demandais
pas tant de renforts. On m'a répondu qu'il
fallait, par tous les moyens possibles, empê-
cher tout cri discordant, dégarer les abords
de la gare, et m'opposer à tout rassemble-
ment devant l'Hôtel Moderne. C'est ainsi que
j'ai pris ces arrêtés sur la circulation des voi-
tures et l'interdiction strictement pendant le
temps nécessaire.

M. Deloit: C'était une réception officielle?
M. Morgand: Prenez la comme vous le
voudrez!
M. Encontre: C'était un cortège municipa-
l.

M. Léon Meyer: Le gouvernement a été
ému un moment. Il s'est demandé, non pas
s'il devait désapprouver ses amis, mais si la
manifestation ne serait pas tumultueuse. Il
ne voulait pas de rixes, et c'est pour cela
qu'il a pris des mesures supplémentaires...
M. Morgand: Je ne vous le fais pas dire!
M. Léon Meyer: Mais il voulait que la cir-
culation fût maintenue sur les trottoirs.

M. Morgand: Et c'est ainsi qu'il fut fait.
M. Léon Meyer: On a établi des barrières devant
l'Hôtel Moderne; des personnes n'ont pu rentrer
chez elles et j'ai dû téléphoner au préfet qui
m'a dit qu'il allait donner des ordres.

M. Le Chapelain: Une femme, que ses en-
fants attendaient, a été obligée de rebrousser
chemin.
M. Coty: Il est curieux de constater que
ceux là protestent, qui ont obligé le gouver-
nement, dont ils sont les amis, à prendre
des mesures contre eux!

M. Le Chapelain: C'est vous qui avez orga-
nisé le désordre.
M. Coty: Je vous oppose la dérogation la
plus formelle. Ce n'est pas moi qui ai fait
distribuer des sifflets. (Mouvement.)

M. Léon Meyer: Les manifestations deve-
naient être tolérées...
M. Morgand: Le gouvernement redoutait
à ce point une manifestation tumultueuse
qu'il a envoyé au Havre, samedi midi, deux
agents de la Sûreté générale! Voilà comment
les choses se sont passées. Je n'ai rien ajouté,
je n'ai rien retranché. Je vous ai dit ce
que j'avais fait et j'estime que j'ai fait mon
devoir!

M. Allan: Vous avez répondu tout à l'heu-
re par un semblant d'aveu. Vous vous êtes
entretenu avec les chefs de la police muni-
cipale et ensuite vous avez demandé des
gendarmes.
M. Morgand: J'ai réquisitionné les huit
gendarmes à cheval en résidence au Havre,
— et rien de plus.

M. Vigné, adjoint: Nous voulions assurer
l'ordre avec notre police et les huit gendar-
mes du Havre. Le gouvernement ayant trouvé
ces mesures insuffisantes, nous a envoyé
50 gendarmes de l'extérieur.
M. Allan s'en prend à nos sous-préfet du
Havre, au sujet des mesures prises.
M. Langlois: Vous n'avez pas le droit d'at-
taquer un homme qui n'est pas ici...
M. Allan: On connaît vos cabrioles.
M. Langlois: Beaucoup moins nombreuses
que les vôtres...
M. Allan: Briand vous a donné un certifi-
cat de l'Académie des pitres...
Sur ce mot, M. Langlois se lève, il arrive
jusqu'au pied de M. Allan et lui donne un
soufflet. Prompt à la riposte, M. Allan se
lève à son tour et frappe par deux fois M.
Langlois.

La scène a été plus rapide encore que les
mots ne le peuvent exprimer.
L'émotion est très vive, dans l'assemblée
et dans le public.
On se précipite et l'on sépare les combat-
tants...
M. Langlois: Je n'ai jamais injurié per-
sonne, mais je ne supporterai aucune injure
de personne, même si je suis le moins fort...
car j'ai l'autant de cœur!

Les interpellations s'entrecroisent. A grand
peine M. Morgand arrive à rétablir un calme
relatif et blâme cette scène impardonnable.

M. Deloit: On n'a pas recherché la cause
initiale de tous les incidents de dimanche, le
principal coupable...
M. Coty: C'est l'homme aux sifflets! (Mou-
vements divers.)

M. Encontre: L'homme au sifflet c'est Ché-
ron! (Mouvements.)

M. Deloit: Les coupables sont ceux qui
ont pris l'initiative de cette conférence dans
une ville républicaine radicale-socialiste!

Des protestations s'élevèrent et comme M.
Deloit se tourne vers le public, M. Morgand
intervient.

INTOLÉRANCE !

Dans le but de soustraire les jeunes écoliers aux dangers de la rue, une Œuvre des Sports et Jeux scolaires a été créée, il y a deux ans, en notre ville. Tous les jeudis après-midi, du mois d'avril au mois de juillet, quinze cents à deux mille garçons et fillettes de toutes nos écoles sont conduits à la forêt de Montgeon, sous la surveillance d'instituteurs et d'institutrices qui, avec un dévouement méritoire, veulent bien assurer gratuitement ce service. D'autre part, un patronage des écoles laïques existe dans le 3^e canton. Les jeunes enfants trouvent ainsi des distractions saines et morales dans ces institutions qui rendent des services unanimement reconnus et appréciés par les familles.

Mais certains esprits sectaires et jaloux, qui jamais ne désarment et qui, par tous les moyens, font à l'école laïque et neutre une guerre sans merci, ne pouvaient supporter pareilles organisations si bienfaisantes. Ils prétendent au monopole de la vertu. Non contents de créer des patronages religieux dont l'un des buts avoués est de détacher les jeunes écoliers de l'école publique communale, ils ont résolu de saboter les patronages laïques et l'Œuvre des Jeux et Sports à l'école.

L'an dernier n'avait pas entrepris une campagne catolique de systématique dénigrement contre l'Œuvre des Jeux et Sports ?

Or, cette année-ci, le curé de Saint-Augustin est entré, très ostensiblement en lutte contre l'école et les patronages laïques. Et le programme de ses catéchismes pour 1913-1914, qu'il a fait distribuer aux enfants, porte cette mention particulière :

AVIS IMPORTANT. — La fréquentation des patronages laïques est interdite, sous peine de renvoi, pendant toute l'année scolaire, aux enfants des catéchismes.

Ainsi, le curé de Saint-Augustin, dans son fanatisme ridicule, non content d'écrire en article de foi la prééminence de son patronage religieux, essaie encore de jeter le discrédit sur les patronages laïques ! Il les met en interdit !

Il fait injure à l'école laïque, à ses dévoués instituteurs et institutrices dans l'œuvre de haute moralisation qu'ils accomplissent avec tant d'abnégation !

Pareils actes d'intolérance, renouvelés d'un autre âge, sont heureusement assez rares dans notre région. C'est pourquoi l'injurieux menace du curé de Saint-Augustin n'en paraîtra que plus condamnable.

Tu. V.

Chambre de Commerce du Havre

Compte rendu sommaire de la séance du 17 février 1914

Présidence de M. JOANNES COUVERT, président

Statistique. — Le mouvement du port en janvier 1914 a porté sur 1,020 navires jaugeant 917,621 tonneaux, contre 997 navires jaugeant 819,719 tonneaux pendant la période correspondante de 1913.

Produits des Nouvelles-Hébrides. — Un décret du 11 janvier a fixé comme suit les produits des Nouvelles-Hébrides admissibles au régime de faveur en France et en Nouvelle-Calédonie, du 1^{er} juillet 1913 au 30 juin 1914 :

1^o En France et en Nouvelle-Calédonie : Café 550.000 kil. Cacao 450.000 — Vanille 200 —

2^o En Nouvelle-Calédonie : Mais 2.740.000 kil.

Relations commerciales avec le Portugal. — L'Association commerciale de Lisbonne organise une bibliothèque de catalogues des maisons de commerce les plus importantes du monde entier, qu'elle mettra à la disposition de ses membres pour leur permettre de développer leurs transactions commerciales.

Les maisons du Havre intéressées sont invitées à adresser leurs catalogues à l'Association commerciale de Lisbonne.

Établissement d'une voie charretière sur la Pointe Est de l'Écluse Villart. — En vertu d'une décision du 4 février de M. le ministre des travaux publics, les travaux projetés en vue de l'établissement d'une voie charretière sur la partie Est de l'Écluse Villart, ont été rattachés à ceux de la loi du 2 août 1905, et les ingénieurs devront soumettre leurs propositions définitives pour l'exécution des travaux.

Extension de l'enceinte clôturée établie au Sud du quartier de la Garonne. — Par décision du 10 février, M. le ministre des travaux publics a pris en considération le projet présenté par la Chambre de commerce en vue de l'établissement de nouvelles clôtures sur le territoire du quartier de la Garonne.

Les dispositions projetées seront soumises à une enquête de commodo et incommodo.

Subventions sur le fonds des primes à la marine marchande. — Consultée par M. l'administrateur en chef de l'inscription maritime chargé du quartier du Havre, la Chambre émet des avis favorables à l'attribution de subventions aux institutions suivantes :

Maison des Marins, Bureau de placement gratuit pour les Marins. Sociétés de secours

mutuels La Flotte, La France, l'Union Maritime, Orphelinat des Marins, École d'apprentis mécaniciens, Asile Brévière.

Rapports aux Commissions. — A la Commission de législation : Un rapport relatif aux décrets légaux de distance pour la procédure d'outre-mer.

A la Commission de l'outillage : La mise à l'étude d'un projet de construction d'engins flottants.

A la Commission des postes et télégraphes : Une lettre relative à l'établissement de communications téléphoniques directes entre Le Havre et Rotterdam.

Au Musée

En rendant compte d'une précédente séance du Conseil municipal, nous avons fait connaître que M. Jacques Fénoeux, secrétaire de la Commission Française, avait offert à la Ville de Havre un tableau représentant le regretté Charles Lhuillier ayant fait de son ami M. Hippolyte Fénoeux.

La Municipalité du Havre a accueilli avec empressement l'offre généreuse qui lui a été faite, et c'est en présence de M. Jacques Fénoeux que cette œuvre, d'une grande valeur artistique, a été placée dans notre musée de peinture.

Elle perpétuera le souvenir dans sa ville natale de celui qui fut notre très estimé rédacteur en chef, et nous ne pouvons que féliciter M. Jacques Fénoeux d'avoir eu cette délicate pensée.

Dans l'Inscription maritime

Par décision en date du 17 février, M. le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande vient de nommer commis de 4^e classe de l'inscription maritime, M. Jean-Jacques Bracolo, des équipages de la flotte, en remplacement de M. Corré.

M. Tracolo est affecté au Havre.

Nouvelles Maritimes

Un Voyage accidenté

Arrivée de Niagara

Le paquebot Niagara, de la Compagnie Générale Transatlantique, dont on apprend, samedi, la grave avarie qui le força à interrompre son voyage sur New-York, est arrivé hier au Havre avec son convoi pour le Bordeaux de la même Compagnie, parti samedi à sa rencontre.

Les deux steamers étaient signalés hier soir, à 4 h. 1/2, à 8 milles dans le large. Le remorqueur Titan se porta à leur rencontre et prit en remorque le Niagara, qui entra au port à 5 h. 45.

Dans la nuit du mardi 10 au mercredi 11, vers 3 heures 30, alors que le transatlantique se trouvait par : L. 49°25' et E. 28°30', une très brutale tempête déferla sur le bateau. On se rendit compte quelque temps après que l'hélice bâbord avait été brisée ; une pelle avait été arrachée et une autre tordue. On les apercevait au dehors de l'eau dans les sauts brusques que faisaient le navire.

Le commandant continua néanmoins sa route au milieu de la tempête qui persistait. La mer livrait un terrible assaut au Niagara ; l'eau sautait et couvrait le pont-promenade qui dut être interdit aux passagers. Ceux-ci furent d'ailleurs rassurés sur la situation et il ne se produisit de panique à aucun moment.

Sur la passerelle de commandement la position n'était pas tenable. Inondés par les embruns, les officiers devaient se coucher à terre pour résister aux coups de roulis de plus en plus durs.

Le lendemain jeudi, 12 février, se produisit une nouvelle et plus grave avarie qui devait forcer le navire à interrompre sa route. Vers quatre heures et demie du soir le navire était au travers de la lame, ressentit une nouvelle et formidable secousse. C'était l'hélice bâbord qui venait d'être enlevée par suite de la rupture de son arbre de couche.

La tempête continuait. Le Niagara, qui venait de parcourir 1,250 milles dans ces pénibles conditions, se trouvait, très allégé, au tiers de son parcours par L. 48° 40' et E. 35° 27', à 700 milles environ de Fayal (Acôres).

M. le commandant Juham songea à rallier ce port, mais, comme il souffrait des vents de Sud-Ouest, il décida d'en profiter pour gagner Le Havre. Il fit disposer ses voiles de secours, un foc et une misaine, les seuls moyens qui lui permettaient de se diriger et fit route pour notre port devant la tempête. Des coups de roulis d'une violence inouïe

obligeant le commandant à faire stopper les machines le 13. Puis il continua ensuite sa route « clopin-clopat ». La situation fut signalée à divers navires par T. S. F., notamment au steamer anglais *Caledonia*, de l'Anchor Line, allant de New-York à Liverpool. Ce n'est que dans la soirée du 16, le lundi, un peu avant minuit, que le *Bordeaux* et le *Rochambeau* rejoignirent le *Niagara* qui se trouvait encore à 200 milles environ de l'entrée de la Manche. Ses provisions en vivres et charbon touchaient à leur fin.

Le *Rochambeau* continua sa route pour New-York, après s'être assuré que son concours n'était pas nécessaire au *Niagara*. Le *Bordeaux*, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre, resta à convoyer le navire en avaries ; il ne le remorqua pas. Et c'est par ses propres moyens, c'est-à-dire avec ses deux voiles et son hélice brisée, que le *Niagara* arriva en vue du Havre, à une allure moyenne de dix nœuds, vent arrière.

Ce navire entrera incessamment en cale sèche pour faire remplacer ses hélices. Il a dû aussi fatiguer énormément dans ses fonds. — MARCEL HATTENVILLE.

Le steamer *Bordeaux* est aussi entré au port, vers neuf heures et demie du soir. Il a pris place dans le bassin Belloc.

La Provence

Le paquebot transatlantique *La Provence*, venant de New-York, a fait son entrée au Havre, hier après-midi. Ce steamer avait à son bord 551 voyageurs : 63 de 1^{re} classe, 46 de seconde et 442 de troisième.

Parmi les notables passagers, signalons Mme la comtesse de Cosulich, M. Ghioziz Pezas, consul général de Grèce ; Commandant Pelopidas Tsoukalos, officier de la marine R. Hellénique ; M. et Mme Benjamin Thaw, Mlle Benjamin Thaw, M. Stephen Thaw, astronome, M. William Thaw, vétéraire.

Le *Provence*, qui apportait une dizaine de millions de valeurs en or et en argent, a en à souffrir du mauvais temps et, au cours de son voyage le pont s'est trouvé endommagé par les paquets de mer.

Transport des Pêcheurs

Le steamer *Californie*, capitaine Mehouns, de la Compagnie générale transatlantique, partira du Havre vers le 20 mars et de Bordeaux vers le 28 mars pour Saint-Pierre-Miquelon et New-York.

Il transportera les pêcheurs appelés à armer les goélettes torré-neuviennes pour la prochaine campagne de pêche à la morue.

Suzanne-et-Marie

Le capitaine du steamer français *Suzanne-et-Marie*, arrivé à Anvers, venant de Bordeaux et La Pallice, rapporte avoir rencontré des mauvais temps en cours de route. Les installations du pont furent endommagées, un fil brisé et la pointe arrière désarrimée par des coups de mer.

Le Duplex

Le steamer français *Duplex*, nouvellement construit pour la Société des Chargeurs Réunis, est arrivé à Brest le 17 février, venant de Saint-Nazaire. Il suivra incessamment pour le Havre et partira le 18 mars pour la Plata.

Un Croiseur russe à Brest

Le croiseur cuirassé russe *Rossija*, avec les élèves officiers, séjournera à Brest du 21 février au 3 mars.

Le Vapeur Henriette en Feu

On n'a pas encore reçu de nouvelles du vapeur *Henriette*, à bord duquel s'était déclaré un violent incendie ; à Hambourg on le croit définitivement perdu.

Le Dolphin

Le ketch auxiliaire *Dolphin*, acheté par notre marine militaire, pour le port de Brest, pour servir d'annexe au croiseur *Duguay-Trouin*, bâtiment-école, entrera en cale sèche pour être calfaté, sa coque devra être doublée de cuivre.

La Drague N-6

La drague N-6, destinée au port de Bordeaux, ayant effectué ses essais avec succès, a pris place au quai de Garonne, à l'annexe des Chantiers de Gravelle, afin de procéder à quelques travaux en vue de son remorquage du Havre à Bordeaux.

A propos d'un sauvetage

Nous avons relaté qu'un nommé Dauchas avait été sauvé dimanche soir par les pompiers du poste de la rue Marceau, alors qu'il venait de tomber dans le canal Vauban.

Il nous revient que trois autres personnes ont coopéré à ce sauvetage, notamment M. Alfred Bouvier, demeurant cité Thibault, qui, après avoir aidé à tirer de l'eau l'homme en danger, alla prévenir les pompiers.

M MOTET, DÉVOTEUR, 52, r. de la Bourse-17, r. Thiers

Chute sur le Sol

En sortant de son domicile, vers six heures, mardi soir, Mlle Barthe Meninge, âgée de 19 ans, demeurant 88, rue de l'Église, fit un faux pas et s'affaissa sur le sol.

On la crut blessée gravement, mais quelques soins reçus à la pharmacie Chevalier, lui permirent de rentrer chez elle.

ne sente votre jalousie... que rien, absolument rien ne soit changé dans vos manières, et surtout dans les dispositions que vous aviez déjà prises et qu'il est si naturel que vous prenriez. Et, pour commencer, n'hésitez plus à laisser les deux amènes de vos filles chez leur sœur, Lady Rustley, puis-que vous l'avez demandé d'y demeurer jusqu'à l'automne...

A ce conseil si sage pourtant, la duchesse ne pouvait s'empêcher de tressaillir.

Chez Lord Rustley, mon ami !... Chez le frère de Lady Rysdale !... dans un château qui n'est qu'à quelques heures de voiture de son château à elle... où peut-être leur père ?...

— Eh ! justement, ma bonne amie, s'ils voulaient en faire le nid de leur caprice, il faudrait lui y renoncer... Cela les assommerait... Et, d'autre part, rien ne prouvera mieux à la marquise de Rysdale et à votre mari le peu d'importance que vous attachez à leur liaison... Vous continuerez d'ignorer leur folie : c'est presque comme si elle n'existait pas !

Cette petite nouvelle avait donc éclaté dans Paris, que les filles aînées de la duchesse prolongeaient leur séjour en Angleterre, chez leur sœur Rustley, au moment même où, d'après quelques bavardages, quelques lettres venues d'outre-Manche, elle commençait à mélanger — très vaguement d'ailleurs — le nom du duc de Ponte-Novo à celui de la marquise de Rysdale.

Donc, point absurde, cela était de toute évidence : car s'il s'était passé quelque chose de blâmable entre eux, la duchesse de Ponte-Novo aurait-elle accepté que ses deux filles vécussent encore deux ou trois

LE Crime de la Rue Dauphine

La justice est enfin parvenue hier à connaître la vérité dans cette affaire de meurtre. Nous disions hier que M. Guillaume, commissaire de police de la deuxième section, s'était réservé de compléter les interrogatoires qu'il avait fait subir aux inculpés Charles Beaulieu, Lucien Beaulieu et Albert Conan.

Lorsque le magistrat fit venir hier matin dans son cabinet Charles Beaulieu, celui sur lequel pesaient les soupçons et que l'on croyait être l'auteur du coup de revolver, il trouva un homme tout disposé aux confidences.

On sait que lorsque Charles Beaulieu exhiba un revolver dans le débit Jacobson — ce qui l'avait fait soupçonner — un de ses camarades lui avait écarté le bras en lui disant : « Ne fait pas de bêtise ! ». Ce camarade était Albert Conan. Mais il avait fait mieux, il s'était emparé du revolver et l'avait mis dans sa poche.

Or, Charles Beaulieu a déclaré qu'en sortant du débit Tunal, Mons avait laissé tomber une pièce de cinq francs. Conan s'était précipité pour la ramasser et l'avait glissée dans sa poche, comme il avait fait du revolver.

Mons s'étant aperçu du fait traita Conan de voleur. Ce dernier piqué au vif, tira le revolver de sa poche et fit feu sur Mons.

Cette déclaration ne manqua pas d'intéresser et présentait l'affaire sous un nouvel jour fut interrogé à son tour. Le magistrat lui demanda comment il se faisait qu'on avait trouvé chez lui le revolver de Charles Beaulieu. Il n'hésita pas à répondre qu'il le lui avait pris des mains dans le café Jacobson.

Il reconnut aussi qu'il avait sorti du débit Tunal une pièce de cinq francs. Conan s'était précipité pour la ramasser et l'avait glissée dans sa poche. Une petite discussion s'était élevée mais Conan prétendit ne plus se rappeler ce qui avait été dit et, en tout cas, il n'avait pas fait usage du revolver. Il était allé se coucher tranquillement en compagnie des frères Beaulieu.

C'est lui qui a tiré... Ces interrogatoires ayant eu lieu, M. Guillaume songea aux confrontations.

La première devait mettre en présence Conan et Lazarus, le compagnon de Mons. La seconde devait mettre en présence Conan et Lazarus, le compagnon de Mons. La troisième devait mettre en présence Conan et Lazarus, le compagnon de Mons.

Assis devant cette accusation formelle perdit son sang-froid. Il reconnut et dit : « C'est vrai, c'est moi qui ai tiré le coup de revolver ».

Toutes les négations de la veille s'effondraient du même coup. Mais la culpabilité de Conan n'en apparaissait que plus grande car, ainsi que l'on s'en souvient, ce dernier avait affirmé qu'il n'était pas en état d'être interrogé.

On s'était un moment égaré dans la direction de l'enquête d'après la déclaration que le revolver qui avait été exhibé était nické. Celui dont Conan s'était servi et qui appartenait à Charles Beaulieu est en acier brûlé.

On a remarqué qu'il portait des traces blanchâtres laissées par la poudre nouvellement brûlée. La cartouche usée avait été aussitôt remplacée.

Albert-François Conan est, comme sa victime, repris de justice. Il avait été arrêté le 1^{er} novembre 1913 pour vol de café, le 10 décembre 1913 pour vol d'une barque, et le 27 janvier dernier pour vol de deux sacs de café.

Bien que les frères Beaulieu se trouvaient dès lors hors de cause, M. Guillaume, commissaire de police, crut devoir les mettre à la disposition du Parquet en même temps que Conan, étant donné leurs réticences du début à laisser connaître la vérité.

M. Barnaud, juge d'instruction, après avoir examiné l'affaire, a mis les frères Beaulieu en liberté.

Nous disions hier que Charles Beaulieu, qui avait été si gravement soupçonné, se trouvait sans passé judiciaire. Il se tire donc indemne de cette aventure, mais il est, tout on en conviendra, de se s'égayer en mauvaise compagnie et de ne pas dire tout de suite de quoi il retourne. Il se serait ainsi évité une fâcheuse réclame.

Cercle Lyrique du Havre

Dimanche 22 février, à 2 h 1/2, salle de la Lyre Havraise, Concert-Sauterie. Au programme : *Le Prisonnier*, pièce en vers, en un acte, de F. Coppée.

Accident du Travail

En travaillant, mardi matin, vers dix heures et demie, aux Magasins Généraux, un journalier, Joseph Gigot, âgé de 36 ans, demeurant rue des Viviers, 6, se trouva blessé à l'épaule.

Comme il se rendait à la clinique de la rue Holton pour se faire panser, il s'affaissa soudain dans la rue Charles-Lafitte.

Le gardien de la paix Piongeon s'occupa de le faire transporter dans ledit établissement.

Avant crevé un sac de café d'un coup de couteau sur le quai de Southampton le charretier L... emplit ses poches et continua son chemin. Mais un employé de la Compagnie normande de navigation à vapeur, au préjudice de laquelle il venait de commettre ce vol, l'aperçut et le fit arrêter.

Procès-verbal lui fut dressé au poste de la rue des Drapeaux et liberté rendue.

LES GRANDES MARQUES INDUSTRIELLES

Consommateurs, surveillez vos achats. Chez toute personne ayant des achats à faire, il existe un double désir : avoir au meilleur compte et obtenir la meilleure qualité. Aussi la ménagère, allant chez son marchand, demande d'abord les produits de marque, se disant avec raison : « On en parle tant, ils sont si connus, qu'ils sont sûrement supérieurs. » Mais si l'intéressé pousse le vendeur à faire prendre un autre produit, il essaiera de lui proposer une imitation quelconque, en faisant miroiter à ses yeux une légère différence de prix, provoquée, soi-disant, de la majoration occasionnée au produit de marque par la publicité.

Ne vous laissez pas surprendre par ce raisonnement trop intéressé et sachez bien ceci : A qualité égale, les grandes Marques sont toujours les moins chères.

La réclame, en effet, loin d'élever le prix d'un objet, l'abaisse car c'est un fait indéniable, elle attire énormément de clientèle et, par conséquent, en augmentant la vente, permet de réduire les frais généraux.

Loi de reprocher aux grandes Marques industrielles et commerciales leur publicité, le consommateur doit donc leur savoir gré de lui faire connaître, par le seul moyen qui s'offre à elles, la qualité et la fraîcheur toujours reconnues, de leurs marchandises.

Le Flaingant d'hier est l'Inculpé d'aujourd'hui. Ce fut une mêlée en règle.

L'enquête entreprise par M. Gbert, commissaire de police, sur la soi-disant agression nocturne dont le nommé Louis Lerolland, menuisier, âgé de 32 ans, journalier, demeurant 19, rue Belloune, avait prétendu avoir été victime, a tourné à la confusion de ce dernier et de ses complices, ou antagonistes.

Lerolland était allé chercher querelle à des ouvriers de sa corporation dans un atelier de la rue Héloïse, en compagnie de Pierre Le Gac, âgé de 19 ans, chaudronnier, demeurant aussi rue Belloune, 19, qui se trouva avec lui inculpé de violation de domicile à main armée.

Trois autres ouvriers menuisiers, Léonard Nez, demeurant rue Héloïse, 93 ; Marien Ponal, âgé de 35 ans, habitant rue Venant, impasse Vorimbère ; et André Hauguel, âgé de 17 ans, demeurant rue Philippe-Lébon, 13, sont inculpés de coups et blessures.

Une Arrestation

Un nommé Gaston Guet, âgé de 32 ans, charretier, demeurant à Bléville, a été arrêté mardi par le gardien de la paix Margerie, au moment où il venait prendre son service à l'Entreprise Auray, rue Paul-Marion.

Cet homme avait commis le 16 courant un outrage public à la pudeur dans la rue d'Éna, vers trois heures après-midi.

Il a été mis à la disposition de M. Jenot, commissaire de police.

Si vous êtes congestionné après les repas, si vous vous sentez oppressé, si vous digérez mal, prenez des Pilules Suisses, vous vous en trouverez bien.

Cambrilage

M. Victor Varette, marin, demeurant 45, rue du Perrey, au Havre, s'étant rendu dimanche dernier au chalet qu'il possède dans le bois des Hallattes, constata que la porte d'entrée avait été ouverte à l'aide d'une pince, et qu'à l'intérieur, les voleurs avaient visité tous les meubles.

Il a obtenu en outre six cartouches et six fourchettes en métal argenté, un sécateur, une canne à épée en bambou, deux paires de sabots et divers objets de peu de valeur.

Il estime son préjudice à la somme de 30 francs.

Il a porté plainte à la gendarmerie de Gravelle-Sainte-Honorine qui a aussitôt ouvert une enquête.

Grande Pharmacie des Halles Centrales

56, rue Voltaire, 56. Demandez le Dictionnaire de Pharmacie, Guide de la Santé illustré, édition 1914. Ce volume de 230 pages, est remis ou envoyé gratuitement sur demande.

Chute à l'Eau

Un chauffeur du paquebot *France*, Jean Dautz, âgé de 38 ans, rentrait à bord vers minuit, lorsqu'en passant près du bassin de la Citadelle il fut trompé par l'obscurité et se jeta accidentellement à l'eau.

Port heureusement, MM. François Lechapelain, âgé de 30 ans, chauffeur, et Georges Dupont, soutier du steamer *Michel*, de la Compagnie Worms, s'étaient aperçus de l'accident. Ils prirent aussitôt l'homme en péril et le conduisirent au poste Faidherbe.

Après avoir changé de vêtements, Dautz put regagner son bord.

Accident du Travail

En travaillant, mardi matin, vers dix heures et demie, aux Magasins Généraux, un journalier, Joseph Gigot, âgé de 36 ans, demeurant rue des Viviers, 6, se trouva blessé à l'épaule.

Comme il se rendait à la clinique de la rue Holton pour se faire panser, il s'affaissa soudain dans la rue Charles-Lafitte.

Le gardien de la paix Piongeon s'occupa de le faire transporter dans ledit établissement.

Avant crevé un sac de café d'un coup de couteau sur le quai de Southampton le charretier L... emplit ses poches et continua son chemin. Mais un employé de la Compagnie normande de navigation à vapeur, au préjudice de laquelle il venait de commettre ce vol, l'aperçut et le fit arrêter.

Procès-verbal lui fut dressé au poste de la rue des Drapeaux et liberté rendue.

BIBLIOGRAPHIE

La Flûte de saule. — Poèmes de Gabriel Monneret

La pensée qui a dicté ce geste de réunir en un volume les vers du regretté poète Gabriel Monneret n'est pas seulement le touchant témoignage d'une fraternité littéraire. C'est l'hommage délicat rendu à l'esprit d'un humble joueur de lyre, trop tôt ravi aux lettres, et qui s'en fut, jeune encore, vers les rythmes du grand mystère, sans avoir donné la pleine mesure de son talent.

Ces quelques pages permettent cependant d'en apprécier l'ampleur et la force. Il est été regrettable, profondément, qu'elles fussent dans l'ombre de quelques bibliothèques amies, au seuil de l'oubli.

Le livre les ressaisit, les fixe, les met en lumière. A beaucoup, il les révèle. Et ces pages sont exquises.

Lumineuses, ardentes, débordantes de musique, de charme, d'attendrissement, imprégnées d'une émotion vive et sincère, enchaînées dans la rude exigence de la métrique, des idées qui ont fait la splendeur allée du rêve et toute l'intimité d'une sensibilité frémissante, elles sont, ces pages, comme une émanation directe de l'âme et du cœur qui les pensèrent, comme une personnalité toujours vivante dégagée des fictions.

Elles ont la fraîcheur et la limpidité des sources jolies qui chantent dans le silence des bois, la douceur des paysages dans la paix serene des choses, la pure beauté de certains crépuscules d'été où l'air se fait plus enveloppant, les couleurs plus fraternelles, la mélancolie plus pressante. Le chant des bergers à des amplexes d'hymne.

Et c'est un simple chant de poète rustique, fidèle à sa terre, à son coin de bocage, à tout ce qui le rattache à une vie bucolique antérieure, suivant l'observation subtile de M. Robert de la Vilhervé, qui a écrit pour ce livre une belle introduction et judicieuse préface.

C'est le simple chant d'une flûte de saule qui sème, dans la majesté des soirs ou le mirage merveilleux des horizons de l'événement et d'Héliade, la candeur inspirée d'un père. Chanson délicieuse à entendre, faite de détails charmants, de grâce infinie, de foi ardente, faite surtout d'une émotion qui se ravive et se purifie dans la sincérité du souvenir.

Gabriel Monneret a sa belle place marquée parmi les poètes du clocher, et la délicatesse de son art mérite d'être appréciée et justement louée, même en dehors des limites de la petite patrie normande.

Il y a dans ce livre tout un groupe de pièces d'une pureté de ligne antique d'autant plus remarquable que l'auteur n'en puisa point la donnée dans l'étude des poètes classiques. Elles accusent une fertilité d'imagination qui surpasse tout ce qui a été dit, à quelque vie précédente du poète dans les paysages qu'il décrit.

Il est une autre sélection de

Cours d'Enseignement supérieur, publics et gratuits (Faits au nom de la Ville)...

Block-Notes de la Danse Anciens Elèves de Gravelle-Centre...

PRIX DE FONTENAY (au trot attelé), 3.000 fr. — Distance : 2.800 mètres...

font tous leurs efforts pour arracher Duguay aux gardiens de la paix qu'ils malmenèrent...

traces de sang qu'on avait cherché à laver. Les draps du lit étaient remplis de sang...

dammées chacune à trois mois de prison sans sursis.

Communications Diverses

Service des Eaux. (Arrêt d'eau). — Pour l'apurement d'abonnés, les conduites d'eau des rues...

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Daligay...

Cours Techniques Commerciaux

Cours du Jeudi ANGLAIS USUEL (Prof. M. E. Robine, Professeur au Lycée)...

COMPTABILITÉ COMMERCIALE (Prof. M. Lovillain, Employé du Commerce)...

STENOGRAPHIE (Prof. M. Faraut, Employé de Commerce)...

Société de Secours Mutuels des Employés et Ouvriers des Magasins Généraux du Havre...

Société de Trompes de Chasse « La Dampierre »...

Société Philharmonique. — Ce soir à 8 h. 3/4, 4^e audition de nouveaux morceaux pour le prochain concert.

Société de Secours mutuels « La Fraternelle Gravelle aise »...

BAVON DU CONGO VICTOR VAISSEUR

THÉÂTRES & CONCERTS

Grand-Théâtre Aujourd'hui jeudi, seizième représentation de l'immeuble succès La Chaste Suzanne...

Bureaux 8 heures, rideau 8 h. 1/2. En raison du grand nombre de personnes refusées à la matinée de La Chaste Suzanne...

Théâtre-Cirque Omnia CINEMA OMNIA PATHÉ

Aujourd'hui jeudi, en matinée à 3 heures, en soirée à 9 heures, représentation du magnifique programme de cinématographe avec la grande scène policière Le Professeur Mystère...

Le programme est complété par une charmante scène mythologique Le Mariage de l'Amour, des vues instructives, amusantes et par les dernières actualités du Pathé Journal.

Bureaux de location ouvert de 10 heures à midi 1/2 et de 4 h. 1/2 à 6 heures.

Tous les soirs à la sortie, service spécial de tramways.

Cinéma Gaumont

La comédie dramatique, d'après la pièce d'A. Capus, L'Éléphant Bleu, est un pur chef-d'œuvre. L'Express matrimonial, de M. Léonce Perret, jouée par lui-même...

Le Petit Bretonne aux danses despotiques, donneront le feu-rire. Dans les Vols de Niagara fera palpiter ainsi que Contrebandier.

Matinée à 2 h. 30 ; soirée à 8 h. 30. Vendredi : NAPOLEON.

Folies-Bergère

Ce soir, A LA GARE ! superbe Revue locale. Les costumes superbes, les décors splendides, un ensemble d'artistes de valeur font de chaque représentation une véritable soirée de gala.

Location de 11 h. à midi et de 1 h. 30 à 3 heures. Tramways tous les soirs à la sortie du spectacle.

Mardi Gras : Grand Bal paré, masqué et travesti dans le Café Grotto. Concours de Costumes. — Nombreux prix.



Bulletin des Sports

Havre Athlétique Club. — A l'occasion du départ du Havre de M. Beaudin, rédacteur sportif du Havre Eclair...

Football Association Havre Sports contre Southampton Cambridge

L'annonce de la venue d'une équipe Anglaise de Football Association cause toujours un grand plaisir aux amateurs de beau jeu...

Matches du dimanche 22 février Equipe I contre AS Frédéric-Ballanger (1), coupe de la Ville du Havre...

Equipe II contre FC de Bréaux (2), pour la Coupe Nationale, ou CHSA (1), terrain de Sanvic à deux heures.

Amicale Sportive de Bléville. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2, à 8 h. 1/2, pour tous les joueurs de 1^{re} et 2^e équipes.

Association Loïque Montivillonnaise. — Résultats du dimanche 15 février : Le match ALM (1) contre Amicale Mayvillaise est remis à demain.

Boxe Anglaise Eliminatoire du Championnat de Normandie Amateur 1914

Championnat du Havre Le vendredi 20 février, à neuf heures précises : quinze combats prévus entre les meilleurs amateurs du Havre et de la banlieue.

Cyclisme Union des Sociétés cyclistes amateurs du département du Havre. — Course cyclo-pédestre du 15 courant.

Courses à Vincennes Mercredi 18 Février PRIX DE PONT-L'ARRÉ (au trot monté), 2.500 fr. — Distance : 2.900 mètres...

PRIX DE MAROLLES (au trot monté). — 3.000 francs. — Distance : 2.800 m. — 1. Iris, à M. L. Lambroni (J. Poirier)...

PRIX DE COBERT (au trot attelé). — 3.000 fr. — Distance : 2.800 m. — 1. Hip Hip Hourrah, à M. Ch. Jacob (Bernard)...

PRIX DE JOUVILLE-LE-PONT (au trot monté). — 5.000 francs. — Distance : 2.300 mètres. — 1. King of Hunaudou, à M. Th. Lallouet (Gudoulet)...

PRIX DE MAROLLES (au trot monté). — 3.000 francs. — Distance : 2.800 m. — 1. Iris, à M. L. Lambroni (J. Poirier)...

PRIX DE COBERT (au trot attelé). — 3.000 fr. — Distance : 2.800 m. — 1. Hip Hip Hourrah, à M. Ch. Jacob (Bernard)...

PRIX DE JOUVILLE-LE-PONT (au trot monté). — 5.000 francs. — Distance : 2.300 mètres. — 1. King of Hunaudou, à M. Th. Lallouet (Gudoulet)...

Résultats Paris mutuel CHEVAUX Pesage 10 fr. Pelouse 5 fr.

1^{re} Course. — 41 part. Kéla. — 39 50 16 50 10 50 9 — Kaboul. — 20 — — — 13 50 Ghoni. — 20 20 50 — — 13 50

2^e Course. — 6 part. Kéla. — 25 — 18 50 — 12 50 8 50 Kadiach. — 30 — — — 16 50

3^e Course. — 7 part Kéla. — 34 50 20 — 17 — 40 50 Idylle. — 65 50 — — — 30 —

4^e Course. — 14 part. Instantané. — 36 — 16 — 14 — 7 50 Instantané. — 43 50 — — — 7 — Japon. — 44 — — — 17 —

5^e Course. — 5 part. King of Hunaud. — 32 50 13 50 13 50 8 50 Kentucky. — 43 — — — 7 50

6^e Course. — 8 part. Iris. — 22 — 14 — 12 — 7 — Jacasse. — 45 — — — 9 — Jalap. — 21 — — — 9 —

7^e Course. — 9 part. Hip Hip Hourrah. — 36 — 14 50 20 50 7 50 Imberbe. — 47 — — — 8 — Jour d'Espoir. — 14 — — — 7 50

PRONOSTICS DE LA PRESSE

Auteuil, 19 Février PRIX ROUBLE Paris-Sport. — Ec. Lioux, Baillard. Le Jockey. — Ec. Lioux, Mont Boran. La Liberté. — Ec. Lioux, Baillard. La Patrie. — Sir Peter, Mont Boran.

PRIX DE NAUSSERON Paris-Sport. — Ec. V. Picard, Gestald. Le Jockey. — Prince Christian, Gestald. La Liberté. — Ec. V. Picard, Gestald. La Patrie. — Prince Christian, Gestald.

PRIX BOUÏE Paris-Sport. — Capitaine Fracasse, Halbron. Le Jockey. — Ec. V. Picard, Beau Rivage II. La Liberté. — Capitaine Fracasse, Halbron. La Patrie. — Zénith II, Beau Rivage II.

PRIX RECOURT II Paris-Sport. — Ec. V. Picard, Chatterbox. Le Jockey. — Ec. V. Picard, Napoléon. La Liberté. — Ec. V. Picard, Chatterbox. La Patrie. — Perdigeal, Napoléon.

PRIX SILVERSMITH Paris-Sport. — Urbaine, Beni Mered. Le Jockey. — Urbaine, Beni Mered. La Liberté. — Urbaine, Beni Mered. La Patrie. — Urbaine, Beni Mered.

PRIX SAUVETEUR Paris-Sport. — Beau Rivage II, Consorti. Le Jockey. — Annibal VII, Consorti. La Liberté. — Beau Rivage II, Consorti. La Patrie. — Consorti, Ec. V. Picard.

Mesdames, N'achetez pas vos CORSETS sans avoir vu les Dernières Créations exposées dans les Magasins de la BOULE D'OR

Dépositaires des CORSETS de A. CLAVERIE de Paris

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel du Havre Présidence de M. TASSARD, vice-président

Audience du 18 février 1914 ECHO DES MANIFESTATIONS DE DIMANCHE

Au cours des manifestations qui eurent lieu dimanche dernier, les agents procédèrent à l'arrestation d'un nommé Octave Duguay...

Les nommés François Berthod, 31 ans, terrassier, et Louis Bizard, 25 ans, journalier, l'un ni l'autre ne ressemblait au sien.

Un ni l'autre ne ressemblait au sien. Mais, reconnaissant la femme qui les accompagnait, la danseuse eut un grand cri : — Nonnon Favier !...

— Oui... moi, Madame... Mais Monsieur le docteur ne voulait pas... On devait préparer Madame pour ne pas qu'en me voyant... une fausse joie... — Ah ! vous ne le ramenez donc pas !...

La paysanne secoua la tête, fondit en larmes. — Allons... allons... dit la voix découragée, mais si douce, de Flaviana. Ne pleurez pas, ma pauvre nounou. Entrez, un peu ici, tenez, dans la salle à manger. Vous venez de la part du docteur. Qu'avez-vous à me dire ?... Et qu'est-ce que ses deux petits ?...

— Tu ne me reconnais pas, Madame ? clama un moutard décidé. Moi je te reconnais bien. C'est toi qu'as emmené ma sœur Berthe. Même qu'elle a de la veine de demeurer avec toi, dans un si chouette local... — Où qu'y a des bonnes choses à manger, vrai ! fûta la gamine, se haussant sur la pointe des pieds, tandis que ses deux menottes saies s'agrippaient au bord de la table, par-dessus la nappe blanche.

— Donnez-leur les muffins, Mélanie, commanda la maîtresse de maison. Et, se tournant à nouveau vers la nourrice. — Ce sont les petits Pageant, les enfants de la fruitière... Qu'est-ce que vous en faites, ma pauvre nounou ?

Clémence Favier, un doigt sur ses lèvres, désigna les gosses. Mais ils n'entendaient rien, ayant la bouche pleine, et les yeux fixés sur des friandises inconnues qu'on allait peut-être leur donner.

— Monsieur le docteur ne la quitte pas. Et il n'a même pas pu écrire une vraie lettre. Il a griffonné ça, en me chargeant d'expliquer à Madame... La danseuse saisit le papier, en page d'écrit réglé à doubles lignes, en page d'écrit réglé, sans doute arraché à un cahier de Totot, et en haut duquel s'élevait, en belle cursive moulée, un exercice sur la lettre « F » :

« Le lire, fanfaron, finit, fou, fiéffé. » Sous cet exercice incolérant, quelques lignes au crayon jaillissaient du plus profond de la profonde vie tumultueuse :

« Flavienne bien-aimée, » Tout mon cœur avec vous, avec l'enfant chéri, avec « notre » enfant.

« Mais, dussé-je vous perdre l'un et l'autre, je ne puis quitter mon poste. » Comprenez-moi... Je suis, à cette heure, le commandant sur sa passerelle, l'aiguilleur qui, pour sauver un train bondé d'existences humaines, le dirige sur la voie où joue son enfant... »

« Je me débats contre un mal infectieux, amonable, avec ma nouvelle méthode, encore tâtonnante. Si je guéris un cas si grave, ce sont des milliers de gens, dans l'avenir, arrachés à la mort... »

« Et je ne puis aller, fut-ce une minute, près de vous, de Bertille si faible... Je risquerais de vous porter la terrible contagion. »

« Mon Dieu !... Et où en êtes-vous ? Quel supplice de ne pas vous voir !... Si vous avez la moindre nouvelle, envoyez-la moi. »

« Et que votre génie maternel vous soit en aide !... »

« RAYMOND. »

A mesure que ces lignes pénétraient de l'esprit de Flaviana, le noble visage de la jeune femme s'animait d'une flamme enthousiaste.

Raymond lui demandait de le comprendre. Oui, elle le comprenait. Et plus encore : cet être avait besoin d'admirer, dont une minute elle doutait presque, — et avec quelle douleur ! — lui était restitué, dans toute la magnifique énergie de son intelligence, de son caractère, de sa généreuse humanité.

Elle ne l'eût pas souhaité plus grand. — Alors, vous emmenez ces deux petits à Claire-Source ?... dès ce soir ?... demandait-elle à Clémence Favier.

Claire-Source... quelle ingénieuse bonté encore d'y recueillir ces deux pauvres enfants !

— Nous prenons le train de neuf heures, Madame. Nous n'avons que le temps. (A suivre)

ACHETER ses MEUBLES AUX MERINOS C'est s'assurer LA MAJIMITÉ DE QUALITÉ MINIMUM de PRIX

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanvic Retraites ouvrières. — Allocation au décès. — Une allocation de 300 francs vient d'être accordée à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

Cercle Sanvicais de la Ligue Française de l'Enseignement. — Comme corollaire à la conférence à Mme Lavenu, rue Edmond-Bouhanger, 1, comme veuve avec six enfants d'un assuré obligé de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes.

Union Sanvicaise. — Demain vendredi, à 8 h. 1/2 du soir, répétition générale. Présence obligatoire. Questions importantes du président ; Projet de concours.

